

ACTION URGENTE

DES DIZAINES DE PERSONNES BLESSÉES PENDANT DES MANIFESTATIONS DANS TOUT LE PAYS

En Équateur, des dizaines de personnes ont été blessées, y-compris des agents de police, dans des affrontements entre les forces de sécurité et des manifestants, au cours des manifestations qui secouent le pays. De nombreuses personnes ont été arrêtées. Alors que les manifestations se poursuivent, d'autres personnes risquent d'être blessées ou arrêtées.

Des personnes ont été blessées et des arrestations ont eu lieu dans plusieurs villes d'Équateur, au cours des manifestations de grande ampleur contre les politiques gouvernementales actuelles. Amnesty International a reçu des informations faisant état d'un recours excessif à la force de la part de policiers et de l'armée qui tentaient de disperser les manifestations, ainsi que d'affrontements entre des manifestants et les forces de sécurité. Il y a également eu des allégations de recours arbitraire au gaz lacrymogène contre les manifestants et dans les maisons avoisinantes. L'un des manifestants aurait perdu l'usage d'un œil en raison du gaz lacrymogène. Des organisations proposant une assistance juridique aux détenus ont reçu des informations faisant état de mauvais traitements. Elles estiment que plus de 50 des personnes arrêtées sont toujours en détention provisoire.

Le 2 août, des manifestants ont commencé une marche entre Zamora Chinchipe, dans le sud du pays, et Quito, la capitale, qu'ils ont atteinte le 13 août. Cette nuit-là, la police de Quito a dispersé des manifestants réunis sur une place publique du centre-ville et aurait eu recours à une force excessive. Plus de 30 personnes ont été arrêtées.

Le 17 août, lors d'une opération conjointe, l'armée et la police ont dispersé un barrage routier dans la ville de Saraguro, dans la province de Loja, et auraient utilisé du gaz lacrymogène au hasard et effectué des descentes dans des logements et sur des terres communales, sans mandat d'arrêt ou de perquisition et sans preuve que les gens commettaient une infraction. Des manifestants auraient été frappés et traînés dans les rues.

Le 19 août, dans la ville de Macas (province de Morona Santiago), des affrontements ont éclaté entre la police et des manifestants. Selon le ministère de l'Intérieur, huit policiers ont été blessés lorsque des manifestants ont essayé de briser un cordon de police mis en place autour des bureaux locaux du ministère de l'Éducation, et lorsque deux autres bâtiments publics ont été encerclés par les manifestants. Le 20 août, à Ambatillo, dans la province de Tungurahua, des manifestants auraient arrêté un convoi militaire, puis libéré tout le monde quelques heures plus tard, sans faire de blessé.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en espagnol, en anglais ou dans votre propre langue :

- dites reconnaître que l'État a le devoir de préserver l'ordre public, mais soulignez qu'il ne peut en aucun cas employer une force excessive et qu'il doit garantir le droit à la liberté de réunion pacifique ;
- demandez aux autorités de veiller à ce que des mesures soient prises de toute urgence pour que les forces de sécurité respectent en toutes circonstances les normes de droits humains relatives au recours à une force progressive, sélective et proportionnée dans le cadre d'opérations de maintien de l'ordre lors des manifestations ;
- demandez que des enquêtes impartiales soient ouvertes sans délai sur toutes les allégations de recours excessif à la force, de détention arbitraire et de mauvais traitements en garde à vue, et que les responsables présumés soient traduits en justice.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 2 OCTOBRE 2015 À :

Président de l'Équateur

Rafael Correa Delgado

Presidente de la República

García Moreno N10-43 entre Chile y Espejo,

Quito, Pichincha, Ecuador

Twitter : @MashiRafael

**Formule d'appel : Señor Presidente, /
Monsieur le Président,**

Ministre de la Justice

Dra. Ledy Zúñiga Rocha

Ministra de Justicia, Derechos humanos y

Cultos

Av. Colón entre Diego de Almagro y

Reina Victoria. Edif Torres de Almagro.

Quito, Équateur

**Formule d'appel : Señora Ministra, /
Madame la Ministre,**

Copies à :

INREDH

Avenida 10 de Agosto N34-80 y Rumipamba.

Piso 1

(Frente a la parada El Florón, del Trolebus)

Quito, Équateur

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Équateur dans votre pays. (adresse/s à compléter) :

Name Address 1 Address 2 Address 3 Fax number Email address Salutation

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

DES DIZAINES DE PERSONNES BLESSÉES PENDANT DES MANIFESTATIONS DANS TOUT LE PAYS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 2 août, une marche organisée par différents groupes et mouvements sociaux, notamment des organisations de communautés indigènes, est partie de Zamora Chinchipe, dans le sud du pays, pour rejoindre Quito, la capitale. Ces personnes ont marché pendant 10 jours pour protester contre plusieurs politiques gouvernementales, notamment celles concernant l'utilisation des ressources naturelles, l'Accord de libre échange avec l'Union européenne et les propositions d'amendement à la Constitution qui permettront une réélection indéfinie pour le président et d'autres postes de la fonction publique.

Amnesty International a déjà exprimé ses inquiétudes quant au fait que les autorités équatoriennes essaient de réprimer les manifestations et lancent des procédures pénales infondées contre les personnes qui expriment des critiques sur les politiques du gouvernement. Il semble en effet qu'il s'agisse là d'une tentative délibérée de restreindre les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion, et de limiter la capacité des communautés à veiller à ce que leurs droits soient respectés. Amnesty International a recueilli des informations faisant état d'affaires dans lesquelles des responsables indigènes et paysans équatoriens ont fait l'objet d'accusations infondées, d'arrestations arbitraires et de conditions strictes de libération sous caution dans le but de les décourager de protester contre les lois et les politiques du gouvernement (Voir *le rapport d'Amnesty International en anglais ou en espagnol* : « *Ecuador: 'So that no one can demand anything': Criminalizing the right to protest in Ecuador?* », AMR 28/002/2012, juillet 2012.

<https://www.amnesty.org/es/documents/amr28/002/2012/en>)

Amnesty International reconnaît que l'État a le devoir de préserver l'ordre public, d'appréhender les suspects et de protéger la population. Néanmoins, la police ne peut employer la force que lorsque cela est nécessaire et adapté à un but légitime. Les violences commises par certains manifestants ne doivent pas justifier la répression du droit de réunion pacifique de la majorité de la population, et les autorités doivent veiller à ce que les personnes manifestant pacifiquement puissent continuer de le faire.

Noms : Manifestants en Équateur

Hommes et femmes

AU 185/15, AMR 28/2312/2015 – 21 août 2015